



Berne, le 19 janvier 2021

Invitation

Journée internationale de la protection des données 2021

Mesdames et Messieurs,
Chères et chers journalistes,

A l'occasion de la Journée internationale de la protection des données, les autorités de protection des données fédérale (PFPDT) et cantonales (Privatim) organisent une conférence de presse commune sur deux sujets :

- La nouvelle loi sur la protection des données (LPD)
Le délai de référendum de la nouvelle LPD a expiré à la mi-janvier 2021. Pourquoi a-t-elle été révisée, qu'est-ce qui va changer ? Que signifie la nouvelle LPD pour les entreprises ? Comment les cantons réagissent-ils à la nouvelle LPD ?
- La séparation des tâches entre le droit fédéral (LPD) et le droit cantonal de la protection des données dans le cas actuel de la COVID-19
Dans le cas de la pandémie de coronavirus, la loi sur les épidémies (LEp) constitue la base juridique permettant de restreindre divers droits fondamentaux. L'ordonnance COVID-19 de la Confédération et les différentes ordonnances cantonales mettent en œuvre et complètent les dispositions de la LPD. En termes de mesures, certains cantons vont plus loin que d'autres.

Lieu : centre des médias du Palais fédéral

Heure : jeudi 28 janvier 2021, de 11h à 12h

Les participants à la conférence de presse:

- **Adrian Lobsiger**, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)
- **Ueli Buri**, président de la Conférence des préposé-e-s suisses à la protection des données (Privatim)
- **Florence Henguely**, Préposée à la protection des données du canton de Fribourg

Veillez noter : étant donné la situation sanitaire actuelle, aucune interview ne peut être réalisée dans le centre des médias.

Pour toute question ou demande d'interview : merci de vous adresser au service de communication du PFPDT par mail à info@edoeb.admin.ch.